



Document d'objectifs NATURA 2000 « Baie du Mont-Saint-Michel »



Compte rendu du 1^{er} groupe de travail « Milieux marins »

Le 13 mars 2007, 18h30 au Vivier-sur-Mer

Présents :

Yohann AVICE, Association Al Lark,
René BAGOT, SAUTRAPEC,
Dominique BODIN, Association Amis du Rivage de la Baie,
André BUSSON, Syndicat mytilicole Baie du Mont-Saint-Michel,
Marie-Reine CASTEL, Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement de Basse-Normandie,
André CORNUEL, Littoral Pêche à Pied (LIPAP) – Estran et Rivage,
Alain DECAUX, Conseiller Patrimoine Maritime et Fluvial, Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne,
Patrick DESGUE, Chemins de la Baie,
Annick FILLATRE, Commune de Pontorson,
Johan FILLONNEAU, Association des éleveurs utilisateurs du Domaine Public Maritime,
Marcel JACQUOT, Manche Nature,
Roland JAMAULT, Groupe Mammalogique Normand,
Maurice JANNIN, Commune de Cancale,
Alain JORDAN, Estran et Rivage, SAUTRAPEC
Jean-Michel LAIR, Maison de la Baie du Vivier-sur-Mer,
Alain LALISSE, SNSM, Société de chasse de Genêts,
Patrick LARIVIERE, Président du comité de pilotage Natura 2000,
Didier LAVADOUX, Syndicat Professionnel des guides de la Baie,
Damien LE GUYADER, Conservatoire du littoral,
Sylvie LE ROY, SAGE Couesnon,
Pierre LEBAS, Association Amis du Rivage de la Baie,
Michel LEDARD, Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne,
Cécile LEFEUVRE, Association Interdépartementale Manche – Ille-et-Vilaine,
Jean-Baptiste MAINSARD, Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine,
Gaël MALLE, Comité des pêcheurs amateurs Granvillais,
Marie-Claude MANET, Association des Amis du Site de Genêts, des Environs et de la Baie du Mont-Saint-Michel,
Mickaël MARY, Conservatoire du littoral,
François NADAUD, Affaires maritimes de Saint-Malo,
Albert PAVIOT, Association des Mouillages Cannelais, Fédération Nationale Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France,
Alain RADUREAU, Université de Rennes I
Stéphane RENARD, Conservatoire du littoral, délégation Normandie,
Alain RICHARD, Association de Chasse Maritime – Baie du Mont-Saint-Michel,
Thierry ROBIN, Association Interdépartementale Manche – Ille-et-Vilaine,
Sandrine ROBBE, Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie,
Gérard SALARDAINE, Commune du Vivier-sur-Mer,
Manuel SAVARY, Section Régionale de Conchyliculture Normandie – Mer du Nord,
Vincent SCHRICKE, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Excusés :

Elodie BOUCHER, Commission Locale de l'Eau – SAGE Bassins Côtiers Région de Dol de Bretagne,
Gérard GAUTIER, Aérobaie,
Stéphane HONORE, Conseil Supérieur de la Pêche,
Jean-Philippe LACOSTE, Conservatoire du littoral, délégation Normandie,
Patrick LE MAO, IFREMER,
Marcel LE MOAL, Section régionale de conchyliculture Bretagne Nord,
Philippe LELOURD, Association des Amis du Site de Genêts, des Environs et de la Baie du Mont-Saint-Michel ,
Anne-Bénédicte MARTINOT, Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine,
Jean-François RICHEUX, Commission Locale de l'Eau – SAGE Bassins Côtiers Région de Dol de Bretagne,
Claude SAGRERA, Comité local des pêches maritimes et des élevages marins de Saint-Malo.

Objet : Contenu et méthodologie pour l'élaboration de l'état des lieux « Milieux marins » et discussion autour des enjeux et problématiques liés à Natura 2000.

Monsieur LARIVIERE rappelle en introduction l'important travail d'information réalisé auprès des acteurs de la baie durant tout le second semestre 2006. Il s'agit aujourd'hui de la 4^{ème} réunion des groupes de travail mis en place en début d'année. L'objectif de cette réunion est d'illustrer le rôle du groupe de travail pour mener à bien l'élaboration d'un document d'objectifs Natura 2000 (DOCOB) accepté et partagé par tous. La première étape sera donc d'établir un constat. Une réflexion pourra alors s'engager afin de définir un projet raisonné pour une gestion durable de la baie et des activités. Pour cela il invite ensuite le Conservatoire du littoral à présenter les éléments de méthode pour l'élaboration du premier volet du document d'objectifs : l'état des lieux.

Monsieur MARY remercie la Maison de la Baie du Vivier-sur-Mer pour son accueil. Il rappelle la constitution du réseau Natura 2000.

Cf. présentation ci-jointe

Sur chaque site Natura 2000 l'objectif est de maintenir dans un bon état de conservation des habitats naturels et espèces reconnues à l'échelle européenne en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles. La France s'est doté d'un outil de concertation et de planification pour travailler sur chaque site Natura 2000, il s'agit du document d'objectifs (DOCOB). Sur la base de son expérience sur les sites Natura 2000 littoraux de Normandie, le Conservatoire du Littoral a été désigné pour élaborer le DOCOB de la Baie du Mont-Saint-Michel.

Il présente ensuite le cadre de travail et la démarche globale pour la réalisation du DOCOB. Le groupe de travail permet la participation des acteurs locaux à l'élaboration du DOCOB. Il est le lieu où est discuté et analysé le contenu des différents éléments de ce document (état des lieux, orientations et actions de gestion) en sollicitant les compétences et les connaissances de chacun.

La première étape consiste à établir un état de lieux à la fois scientifique et socio-économique de manière à faire émerger les enjeux de développement durable. Cet état des lieux s'appuiera notamment sur les nombreuses connaissances et recherches menées en Baie, comme par exemple le Programme National Environnement Côtier (PNEC) en ce qui concerne le milieu marin. La description et la cartographie des habitats naturels marins seront établies par le Muséum national d'histoire naturelle de Dinard sur la base des données acquises par le PNEC. L'état des lieux scientifique permettra d'identifier les enjeux écologiques à prendre en compte sur le domaine marin. L'objectif est de hiérarchiser les enjeux en fonction par exemple du patrimoine naturel remarquable ou des espèces animales d'intérêt européen (comme par exemple le Banc des Hermelles, les banquettes à Lanice ou le phoque veau marin).

L'état des lieux socio-économique sera établi également à partir des connaissances existantes et discutées avec les acteurs locaux dans le cadre des groupes de travail. Il permettra de mettre en évidence et expliciter les usages spécifiques de la Baie (histoire, évolution, etc.). L'état des lieux pourra également être amendé à partir de discussions et réflexions en comités plus restreints propres à certaines activités et usages.

Cf. présentation ci-jointe

Monsieur CORNUEL s'interroge sur l'absence de l'anguille dans la liste des poissons migrateurs présents en baie et reconnues à l'échelle européenne comme d'intérêt communautaire. Cette espèce est pourtant en déclin. A titre d'exemple, aujourd'hui il est essentiellement capturé en baie des individus de grande taille. Monsieur MARY précise qu'en effet l'anguille fait partie des espèces migratrices les plus en danger de disparition. Elle fait par conséquent l'objet de recommandations internationales pour la mise en œuvre de plans de conservation et de restauration. Cependant lors de la mise en place de la directive Habitats en 1992, cette espèce n'a pas été identifiée comme prioritaire. Son déclin a commencé au moins au début des années 80 et s'est poursuivi continuellement depuis. Cela illustre malheureusement la rapidité avec laquelle une espèce peut être amenée à disparaître. L'enjeu de conservation de cette espèce est majeur tant

au niveau patrimonial qu'économique. Par conséquent il sera important de la considérer également dans l'élaboration du DOCOB auprès des autres espèces de poissons migrateurs.

Madame MANET demande que l'évolution de la baie et donc sa dynamique soit bien prise en compte dans les réflexions à venir.

Monsieur MARY confirme qu'il est primordial de prendre en compte dans l'élaboration du DOCOB la dynamique des environnements biologiques et sédimentaires. Ce travail est difficile à réaliser d'où l'importance d'un partenariat étroit avec les scientifiques.

Monsieur TROUDE fait part au groupe de travail des motifs des inquiétudes du Pays de la Baie quant à la qualité de l'eau. En effet, les eaux de la baie se renouvellent peu (moins de 15% de celles-ci se retrouvent au large). Aussi, en amont avec les bassins versants nous déterminons la qualité des eaux de la baie. Cette qualité des cours d'eau a un impact par exemple sur les prés salés et probablement le développement du chiendent. Des initiatives telles que le contrat territorial sur la Sée qui est en cours d'achèvement contribuent à améliorer la qualité des eaux.

Aujourd'hui il existe des suivis rigoureux des eaux de baignade et de la qualité de l'eau des zones de pêche mais il manque encore des suivis des teneurs en pesticide. Quel serait l'organisme le plus à même pour mettre en place un suivi régulier des pesticides et de façon transversale sur l'ensemble de la baie ?

Des éléments de réponse sont apportés par Monsieur NADAUT. Ainsi sur la baie côté Ille-et-Vilaine, la Direction des affaires sanitaires et sociales ne réalise pas de suivis par rapport aux zones de baignade et de pêche professionnelle. L'IFREMER réalise des analyses sur les zones uniquement concernées par des exploitations professionnelles. Les analyses sont seulement réalisées sur les coquillages exploités (moules, huîtres, coques, palourdes). Elles portent sur des données microbiologiques (rejets humains, micro algues). Dans la perspective de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), toute une série d'indicateurs chimiques sont en cours de définition. Le raisonnement se fera par masses d'eau. En ce qui concerne précisément les pesticides, il y a eu des efforts sensibles depuis une dizaine d'années (bonnes pratiques, mise en place de règlements) qui laisse espérer une diminution des taux.

Monsieur SAVARY complète en précisant que le suivi des coquillages s'intègre dans un réseau de suivi global, le RNO (Réseau National d'Observation de la qualité du milieu marin créé en 1974), géré par l'IFREMER. Ces suivis relèvent d'une obligation établie par un arrêté du 21 mai 1999 relatif au classement de salubrité et à la surveillance des zones de production et des zones de reparcage des coquillages vivants.

Monsieur LEDARD rappelle que la DCE a défini des masses d'eau cohérentes pour les suivis. La définition des indicateurs est faite à l'échelle de l'Union européenne.

Madame ROBBE précise que les suivis physico-chimiques sont pilotés par les agences de l'eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne. Les Directions régionales de l'environnement sont chargés du suivi des indices biologiques.

Monsieur LARIVIERE précise que ces réflexions intéressantes qui surviennent dans le cadre de ce groupe de travail sont à replacer également au niveau des autres démarches en Baie et notamment la Gestion intégrée de la Zone Côtière (GIZC). Il faut adopter une politique commune, créer les passerelles entre les démarches et éviter les doublons.

Monsieur LEBAS fait part de certains usages sur le Domaine Public Maritime qui occasionnent des nuisances ou relèvent du non respect des règlements en vigueur, tels que les déchets conchylicoles, l'entretien des chemins sur l'estran, le non respect des Autorisations d'Occupation Temporaire dans la pratique du char à voile, la circulation des quads et des 4X4, la gestion des accès au DPM. Il demande à ce que les textes en vigueur soient appliqués et respectés.

Monsieur MARY rappelle le rôle de Natura 2000 par rapport aux éléments présentés. Ainsi le DOCOB n'aura pas pour vocation à traiter les problématiques qui débordent de son champ de compétence. La démarche d'élaboration du DOCOB consiste à hiérarchiser les enjeux de conservation du patrimoine naturel à partir d'un constat, et notamment l'état de conservation des habitats et des espèces Natura 2000. Si un dysfonctionnement ou une dégradation majeure est avéré, alors il convient d'identifier le problème. A partir de là, il s'agit de réfléchir aux solutions nouvelles ou complémentaires qui peuvent être apportées par la mise en œuvre du DOCOB. Les actions seront définies dans le document en concertation avec le groupe de travail.

Dans les sujets traités précédemment, Monsieur NADAUT relève des dérives réelles par rapport à la police du DPM. Les points de jonction entre ces dérives et la biodiversité doivent être recherchés. Ces atteintes au DPM font l'objet d'un traitement administratif de police sur le DPM. Cependant si les acteurs de la baie s'approprient un mode gestion cela permettra de garantir un meilleur respect de la réglementation.

Monsieur SCHRICKE soulève l'une des principales difficultés du DOCOB, c'est à dire la définition de mesures de gestion appropriées pour rendre compatible la conservation du patrimoine naturel et les usages.

Monsieur MARY indique que le travail en cours est destiné à établir un premier document prévu pour six années au terme desquelles il sera évalué. Le document ne fige donc pas les choses dans le temps et s'inscrit bien dans une perspective dynamique et évolutive.

Il présente ensuite les axes de travail pour l'élaboration du DOCOB :

- Conserver les éléments patrimoniaux et fonctionnels remarquables (récifs d'Hermelles et banquettes à *Lanice conchilega*).
- Recherche d'une compatibilité optimale entre la conservation du patrimoine naturel et le développement des activités humaines.
- Maintien de la capacité d'accueil de la baie pour les espèces animales d'intérêt communautaire.

Monsieur NADAUT indique que l'on observe aujourd'hui, en ce qui concerne le Banc des Hermelles situé en Ille-et-Vilaine, une prise de conscience de plus en plus importante des pêcheurs à pied. Le temps où l'on détruisait les Hermelles à la barre à mine est dépassé. Bien qu'il existe toujours des risques de dégradation liés notamment à l'attrait exceptionnel du site, il ne faut pas dramatiser la situation. Les Affaires Maritimes fondent beaucoup d'espoir sur la démarche Natura 2000 pour élaborer des mesures de gestion partagées avec les acteurs, par exemple pour les pratiques de pêche et les accès. Ce site peut faire à l'avenir l'objet d'une gestion convenable et durable.

Monsieur LEBAS ne souhaite pas attendre le DOCOB pour faire appliquer les textes en vigueur.

Monsieur CORNUEL indique que les personnes qui découvrent le Banc des Hermelles dans le cadre de visites encadrées peuvent revenir ensuite seules pour y pêcher.

Monsieur AVICE précise que les personnes assistant aux activités de découverte de la baie sont sensibilisées par les guides sur la fragilité et l'intérêt du Banc des Hermelles afin qu'elles aient à l'avenir un comportement responsable.

Monsieur MAINSARD souligne que Natura 2000 ne pourra aboutir que s'il y a appropriation de la démarche par les professionnels. Les réglementations liées aux pesticides et la nouvelle PAC sont déjà amplement supportées par les professionnels.

Monsieur LARIVIERE indique que ces réunions de travail sont l'occasion d'avoir des échanges mais que les propos récurrents peuvent lasser. Le DOCOB sera donc un document qui sera élaboré conjointement dans le cadre des groupes de travail. Il faut intégrer toutes les problématiques mais bien entendu rester dans un cadre acceptable pour tous. Aujourd'hui on avance positivement avec des débats et des idées qui doivent être développés dans les documents.

Monsieur RADUREAU explique que l'augmentation de la fréquentation constitue un important problème. Le Banc des Hermelles en est un archétype. La question à poser est : Comment gérer ce milieu en fonction des flux mais aussi des modes de fréquentation ?

Monsieur SALARDAINE précise que de plus en plus de personnes accèdent aux Hermelles en bateau.

Monsieur DECAUX souligne l'importance de la sensibilisation et de l'information sur un site. Pour cela il faut utiliser des outils diversifiés afin d'atteindre différents publics. Les incompréhensions naissent généralement d'un manque d'information. Pour y remédier il faudra définir des objectifs de travail précis à partir desquels il sera construit une véritable stratégie de communication.

Monsieur LAIR rappelle le rôle des Maisons de la Baie. Elles permettent une prise de conscience des enjeux de préservation de la baie et de la nécessité de développer des comportements responsables. Les premiers visiteurs sont les gens de la Baie qui viennent recueillir de l'information. Un travail de fond sur la communication est également à engager pour sensibiliser le plus grand nombre.

Monsieur JORDAN soumet l'idée de mettre en place sur site de grands panneaux avec des éléments d'explication très simple. Il constate au cours de ses sorties de pêche que certaines personnes ignorent, par exemple, totalement les quotas de captures.

Monsieur MALLE présente à cette occasion le guide de pêche et des horaires de marée édité tous les ans par le Comité des pêcheurs amateurs Granvillais. Ce guide constitue un important outil d'information et de sensibilisation auprès des pêcheurs de loisir.

Monsieur MARY confirme que les précédents groupes de travail ont également soulevé le besoin de continuer à développer l'information et la communication sur la fragilité de la Baie et les règles à respecter. Ces thématiques seront prises en compte dans le DOCOB, il sera étudié les actions envisageables et appropriées de sensibilisation.

Suite à une interrogation sur la relation entre les phoques et le développement du tourisme en Baie du Mont-Saint-Michel, Monsieur SCRICKE informe qu'une étude a été réalisée en Baie de Somme sur les phoques et l'impact des activités humaines.

Monsieur LAIR propose qu'une séance spécifique soit consacrée à ce sujet. La Maison de la Baie du Vivier-sur-Mer a réalisé une étude pendant deux années sur l'impact des usages et de la restructuration conchylicole sur la colonie de phoques de la Baie du Mont Saint-Michel. Cette étude a été élaborée avec un ensemble de partenaires afin d'obtenir des résultats partagés.

Monsieur LALISSE témoigne de l'expérience du Conservatoire du Littoral sur les îles Chausey où un travail important a été mené de façon concertée sur les thématiques de signalétique et de gestion des flux touristiques.

Monsieur RENARD complète en exposant les résultats des travaux menés à partir de 1999 sur les îles Chausey dans le cadre de Natura 2000. Un dispositif de gestion a été mis en place avec l'arrivée de deux gardes du littoral et l'acquisition d'un bateau. Vis à vis du public, ils ont essentiellement un rôle de contact et d'information avec la population locale et les visiteurs de l'île. La communication se déroule assez bien. Un document sur les bonnes pratiques de pêche a également été élaboré avec le Comité des pêcheurs amateurs Granvillais. Il est inséré dans une plaquette de présentation de l'archipel distribué sur place et à Granville au point d'embarquement des navettes (cf. document joint). Un partenariat se met également en place avec les professionnels afin de définir les moyens à mettre en place pour évaluer les conséquences positives et négatives des activités sur les habitats naturels. Des études scientifiques sont en cours de démarrage. L'exemple de ces quelques actions illustrent bien la mise en œuvre progressive et concertée des mesures de gestion qui ont été programmées dans le DOCOB des îles Chausey. L'ensemble de ces éléments a déjà permis de mieux qualifier l'importance patrimoniale du site, d'engager l'élaboration d'un observatoire de la fréquentation, de mieux toucher le public avec la mise en place d'un panneau de sensibilisation en plus des plaquettes d'information.

Monsieur TROUDE propose de prendre en compte deux autres axes de travail : l'évolution de la qualité des eaux et son incidence sur la qualité des prés salés et l'évolution de la sédimentation dans la Baie. Monsieur JORDAN appuie cette demande en insistant sur la prise en compte de l'évolution du chiendent. Monsieur MARY indique que la question de l'évolution du chiendent a bien été prise en compte et a fait l'objet de discussion précise lors de la réunion du groupe de travail « Prés salés ». En ce qui concerne l'approche globale liée à l'évolution de la qualité de l'eau, l'intérêt de notre démarche est de tisser les passerelles avec les autres projets dans lesquels les mêmes problématiques sont abordées. L'exemple de l'évolution de la qualité de l'eau est approprié pour illustrer la nécessité de rapprocher le projet Natura 2000 des démarches de SAGE ou de contrats territoriaux sur les bassins versant de la baie. Un groupe de travail « Fonctionnement global de la baie » se réunira afin d'avoir cette approche transversale avec l'ensemble des porteurs de projets.

Madame LE ROY souligne la volonté du SAGE Couesnon d'inventorier les points de suivi de la qualité de l'eau dans la perspective de mesurer les flux qui ont un impact en Baie. La nécessité de travailler conjointement avec les autres SAGE s'est rapidement dégagée afin de déterminer l'impact de chaque rivière. Par ailleurs le SAGE est un document de planification qui doit prendre en compte les sites Natura 2000.

Monsieur TROUDE recommande la qualité du travail du Conservatoire du Littoral qui a permis une évolution des comportements sur Chausey.

Monsieur MARY clôt la réunion par la présentation des prochaines étapes. L'année 2007 sera donc consacrée pour sa majeure partie à l'élaboration des états des lieux. Ils seront envoyés au cours de l'automne aux membres des groupes de travail puis discutés en réunion. Le Conservatoire du littoral pourra également programmer dans le même intervalle des réunions spécifiques en salle ou sur le terrain (par exemple concernant la thématique Banc des Hermelles ou Phoque).

Rappel des prochaines étapes (*cf. présentation ci-jointe*) :

Études et inventaires de terrains complémentaires.

Réunions de travail spécifiques par thème.

Élaboration de l'état des lieux scientifique et socio-économique et transmission au groupe de travail pour compléments et avis.

Réunion du groupe de travail (à l'automne 2007) pour une réflexion sur l'état des lieux, les enjeux et les orientations de gestion.